

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
ET
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2009-2010 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 4 novembre 2009 à 19h15, à la salle Des Lys

<u>Représentants des parents</u>		<u>Présence</u>	<u>Absence</u>
M ^{mes} Chantal Magnan	Présidente	X	
Valérie Elzy-Robert	Trésorière	X	
Carmen Poulin	Rep. Comité de parents		X
Isabelle Lamoureux	Membre	X	
Lise Morissette	Membre	X	
Mylène Pigeon	Membre		X
Gisela Regli Frenette	Membre	X	
Isabelle Tardif	Membre	X	
Chantal Tétreault	Membre		X
MM. Alain Riendeau	Vice-Président	X	
Benoît Robert	Membre		X
Laurent Pellerin	Membre (exécutif)	X	
Benoît Bisson	Substitut		X
Yannick Cyr	Substitut		X
Benoît Lapointe	Substitut	X	
<u>Représentantes de la communauté</u>			
M ^{mes} Sophie Surprenant	Travailleuse sociale		X
Maureen Joseph	Représentante Hyperlune		X
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
<u>Représentante des directions d'école</u>			
M ^{me} Marielle Carrier		X	
<u>Représentants des enseignants</u>			
M ^{mes} Julie Lanoie			X
Jocelyne Veilleux			X
M. Éric Gingras			X
<u>Représentante des professionnels</u>			
M ^{me} Lise Ducharme			X
<u>Représentante du personnel de soutien</u>			
M ^{me} Joanne Lapierre		X	
<u>Services des ressources éducatives</u>			
M ^{me} Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	
<u>Invitée</u>			
Mme Louise Nadon	Directrice adjointe SRM	X	

1. Constatation du quorum

Mme Chantal Magnan constate le quorum à 19h25

2. Ouverture de l'assemblée

Madame Chantal Magnan ouvre l'assemblée et remet un cartable qui servira toute l'année à consigner les différents documents.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présentation prévue au point 6 de l'ordre du jour « Amélioration de l'accessibilité des élèves HDAA (Louise Nadon et Richard Dubois) » sera devancée au point 4.

09-11-01
L'ordre du jour amendé est proposé par Monsieur Laurent Pellerin et par Madame Joanne Lapierre.
L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour adopté.

1. Constatation du quorum :
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Amélioration de l'accessibilité des élèves HDAA
5. Présentation des membres 2009-2010 (1 minute par membre)
6. Adoption des comptes-rendus des rencontres du :
 - a. 16 octobre 2008
 - b. 13 novembre 2008
 - c. 9 février 2009
 - d. 9 mars 2009
 - e. 4 mai 2009
 - f. 1^{er} juin 2009
 - g. 13 octobre 2009
7. Parole de la présidente
 - h. Recommandations de la présidente sortante
 - i. Objectifs
 - j. Présentation de l'exécutif du comité
 - k. Secrétaire
 - l. Remise de documentation
8. Calendrier des rencontres
9. Parole à la représentante de la commission scolaire
10. Régie interne
11. Budget 2009-2010
12. Démarche d'évaluation de la commission scolaire
13. Période de questions
14. Parole aux membres
15. Parole au public
16. Varia
17. Prochaine rencontre – 14 décembre 2009
18. Levée de l'assemblée

4. Amélioration de l'accessibilité des élèves HDAA

Présentation de Madame Louise Nadon.

Le document « Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées 2008-2009 Mesure 30850 » présenté par Madame Nadon est remis aux participants.

Madame Nadon présente les résultats de l'analyse faite dans les écoles de la CSMV. L'analyse a mis à contribution différents intervenants tels que directeurs d'école, parents d'enfants handicapés et d'architecte. Le Comité ÉHDAA doit faire une recommandation/proposition concernant l'allocation du budget du MELS pour les établissements de la CSMV.

Le Plan global d'investissement est de 1 562 067,00\$ réparti sur 10 ans. Après les travaux obligatoires aux écoles secondaires, il reste environ 506 000\$ à répartir entre les écoles primaires.

Il est à noter que le budget pour le maintien de bâtiment pourra aussi faire des améliorations aux bâtiments pour favoriser l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées.

Deux (2) dates sont à retenir :

- 8 décembre 2009 : Présentation du plan d'action aux commissaires;
- 15 décembre 2009 : Date limite du dépôt du plan d'action au MELS.

Compte tenu du délai inadéquat et des informations incomplètes dont dispose le Comité ÉHDAA pour faire des recommandations ayant autant d'impact pour la clientèle, et entendu que le Comité ÉHDAA souhaite que la CSMV présente un dossier dans les délais prescrits qui répond aux exigences du MELS afin d'obtenir le financement, après discussions la proposition suivante est faite :

Proposition : 09-11-02		
Monsieur Riendeau propose le plan d'action 2008-2018 présenté: Que les écoles ciblées soient retenues mais qu'une consultation annuelle (au printemps) soit faite pour revoir les priorités. Madame Lapierre seconde.		
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1
La proposition est adoptée à la majorité.		

Le Comité ÉHDAA demande également que tous les documents (y compris la liste des écoles et leurs points de conformités, les photos,...) soient disponibles pour le Comité ÉHDAA. Madame Nadon pourra transmettre les documents à Madame Martinoli

Lors de la rencontre annuelle, des intervenants tel que la société « Logik » pourraient être invités à participer.

Proposition : 09-11-03		
Madame Magnan propose qu'une présentation détaillée soit faite annuellement (avec photo à l'appui) au Comité ÉHDAA pour permettre des ajustements au plan annuel. La proposition est secondée par Lise Morissette		
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1

La proposition est adoptée à la majorité.

5. Présentation des membres 2009-2010

Un tour de table rapide a été fait pour présenter les membres du Comité ÉHDAA. Tous les participants se sont vus remettre une bouteille iso-thermique par Madame Martinoli représentante de la CSMV.

6. Adoption des comptes-rendus des rencontres de l'année scolaire 2008-2009

Les comptes-rendus suivants sont adoptés en date du 4 novembre 2009:

- 27 novembre 2008 Proposé par : Monsieur Riendeau
- 9 février 2009 Proposé par : Monsieur Riendeau
- 9 mars 2009 Proposé par : Madame Lamoureux
- 16 avril 2009 Proposé par Madame Magnan
- 4 mai 2009 Proposé par Madame Morissette
- 1^{er} juin 2009 Proposé par Madame Magnan
- 13 octobre 2009 : l'adoption sera faite à la prochaine rencontre du Comité ÉHDAA

09-11-04

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

7. Parole de la présidente

- a. Madame Chantal Magnan nous fait part de ses souhaits à titre de présidente du comité.
- b. Recommandations de la présidente sortante
Madame Chantal Magnan a procédé à la lecture des recommandations de la présidente sortante lues à l'Assemblée Générale d'octobre 2009. (voir annexe 1)

À la prochaine rencontre, il y aura une présentation de Monsieur Legault et une présentation de l'organisation et transport scolaire concernant les bassins de Brossard.
- c. Présentation de l'exécutif du comité
Madame Chantal Magnan, Présidente
Monsieur Alain Riendeau, Vice-président
Madame Valérie Ellzy-Robert, Trésorière
Monsieur Laurent Pellerin, sans titre pour l'instant
Carmen Poulin, Représentante au Comité de Parents
- d. Secrétaire
Madame Martinoli et Madame Magnan sont à la recherche d'une personne pour agir à titre de secrétaire pour le Comité ÉHDAA

e. Remise de documentation

Un cartable des plus complets a été préparé par Mesdames Chantal Magnan, Marie-France Martinoli et Danielle Rodrigue pour aider/outiller les membres du Comité ÉHDAA.

Madame Magnan souligne que s'il y a des documents à ajouter, svp les proposer. À la section 3 sur le Mandat, un ajout serait d'écrire tous les articles de la loi sur l'instruction publique relativement au comité ÉHDAA : 185- 186-187- 188 189 et regarder les articles 192 à 213.

09-11-05
Une motion de félicitations du Comité ÉHDAA est adressée aux personnes qui ont participé à cette réalisation.
Proposé par M. Laurent Pellerin et secondé à l'unanimité

8. Calendrier des rencontres

Les dates présentées sont confirmées avec les amendements suivants :
Exécutif : le 17 mai au lieu du 10 mai et 9 juin au lieu du 2 juin.
Comité : le 26 mai au lieu du 17 mai et le 16 juin au lieu du 9 juin 2010.

9. Parole à la représentante de la commission scolaire

Madame Marie-France Martinoli se présente.
Elle prône une bonne communication jumelée à une bonne écoute.
De plus, elle souligne son objectif de voir à offrir les meilleurs services possible selon les ressources disponibles à la clientèle ÉHDAA. Il faut maximiser les ressources que nous avons pour les besoins des élèves.

Madame Martinoli fera un suivi pour savoir pourquoi les membres absents sans avoir manifesté leur absence ne se sont pas présentés à cette première réunion.

10. Régie interne

Point reporté à la prochaine réunion

11. Budget 2009-2010

Point reporté à la prochaine réunion

12. Démarche d'évaluation de la commission scolaire

Mme Martinoli présente le document portant sur la démarche d'évaluation de l'organisation des services offerts aux EHDAA.
La démarche a été présentée aux commissaires au mois d'octobre dernier.
La première étape consiste à dresser le portrait de la situation actuelle.
Les recommandations sont prévues au courant de l'année scolaire 2010-2011 pour une mise en place au début de l'année scolaire 2011-2012.

Madame Marie-France Martinoli indique que le Comité ÉHDAA sera impliqué dans cette démarche (janvier-juin 2010).

Voir le document envoyé le 29 octobre 2009.

13. Période de questions

Il est suggéré pour les prochaines rencontres que le point: la parole au public soit mise en début de rencontre. Un temps spécifique sera toutefois indiqué.

14. Parole aux membres

15. Parole au public

Il n'y avait pas de public lors de la réunion.

16. Varia

Deux (2) invitations ont été communiquées :

- Invitation École internationale St-Edmond 10 novembre 2009
Madame Isabelle Lamoureux participera, Madame Magnan contactera l'école.
- IQDI sur les plan d'intervention le 25 novembre 2009
Madame Valérie Ellzy-Robert y participera

17. Prochaine rencontre – 14 décembre 2009

La prochaine rencontre aura lieu le 14 décembre à 18h30 afin que nous puissions partager un repas à l'occasion de Noël.

18. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 23h10.

Mme Chantal Magnan
Présidente

Conclusion et recommandations pour la prochaine année :

A titre de Présidente, je tiens à souligner l'excellent travail de tous les membres du Comité consultatifs EHDAA qui grâce à leur passion et à leur dévouement ont su témoigner tout au long de ce mandat des attentions particulières pour cette clientèle qui nous est chère.

Bien que nous ayons connu des moments plutôt difficiles, je tiens tout de même faire à faire certaines recommandations pour la prochaine année.

Par souci de transparence et de manière proactive, il est essentiel qu'un réel partenariat soit développé entre le Comité consultatif EHDAA et la direction de la CSMV.

Par ailleurs toujours par souci de transparence, il faut respecter en tout point la MISSION et les ENJEUX du Comité consultatifs EHDAA. En début de mandat une rencontre est nécessaire pour définir les attentes, rôles et responsabilités de part et d'autres.

Il est primordial que les consultations ciblent les enjeux, qu'elles soient faites à temps, avec la bonne information et que les acteurs soient sensibles à l'atteinte des objectifs communs. Nous ne pouvons plus nous permettre de jouer sur les mots entre les règles d'allocations budgétaires et l'affectation des ressources avec comme résultat final qu'aucune consultation sur le sujet n'ait été effectuée.

Même si les plans de transition ne sont pas une priorité pour la CSMV, le gouvernement québécois a identifié la transition entre l'école et la vie active comme étant une priorité dans sa «Stratégie d'action jeunesse 2009-2014», dans sa «Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées» et dans «À part entière : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées». La vie nous rattrape et il faut mettre en place les bons outils pour assurer le succès escompté et ce surtout pour la clientèle HDAA. Il serait souhaitable que la commission scolaire travaille à mettre en place les mécanismes favorisant une meilleure transition de nos jeunes vers la vie active. Il est impératif que ce mécanisme doit opérer en concertation avec les autres organismes intervenant auprès de nos jeunes, comme le réseau de la santé, de la main d'œuvre et les organismes communautaires.

La loi sur l'instruction publique oblige la commission scolaire à former un comité EHDAA. Le législateur a prévu cette instance afin que les divers intervenants auprès des enfants se concertent et donnent leur avis à la commission scolaire pour qu'elle offre des services mieux adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers. Au-delà de cette obligation, le comité EHDAA est un partenaire important pour la commission scolaire et cette dernière doit mettre en place des éléments favorisant des échanges fructueux. Le comité réunit des parents bénévoles qui, en plus d'un travail exigeant, ont des enfants présentant des difficultés et doivent trouver l'énergie pour participer à ces rencontres. La commission scolaire a une obligation morale de faire un effort supplémentaire pour instaurer un climat agréable pour que les discussions demeurent sereines. Le comité EHDAA, c'est aussi tous les autres acteurs auprès de nos enfants. J'aimerais souligner la contribution des représentants des organismes offrant des services auprès des enfants. J'aimerais aussi souligner les grands absents aux réunions du comité, c'est-à-dire le personnel intervenant auprès des enfants : éducateurs spécialisés, professionnels et enseignants, dont l'absence prive le comité de points de vue riches de connaissances. La commission scolaire devrait déployer des efforts supplémentaires pour augmenter la participation de son personnel au comité EHDAA.

En terminant, je remercie la direction et les divers intervenants qui ont contribué cette année aux réalisations du comité consultatif EHDAA.

Brigitte Mercier

Présidente du COMITÉ EHDAA, 2008-2009